

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wellin

A votre écoute....

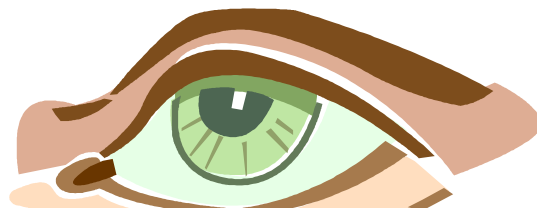


Aides diverses dédiées aux Seniors

Christian Boulet

Alain Alexis

Novembre 2014



Quelques définitions...

La GRAPA

GRAPA

La Garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles

Elle remplace depuis 2001 l'ancien « revenu garanti ».

GRAPA

Une Grapa s'obtient après un examen des moyens d'existence du demandeur.

Lorsque quelqu'un de 65 ans (ou plus) demande sa pension ou un(e) prépensionné(e) atteint l'âge légal de la pension, l'ONP examine automatiquement son droit à une Grapa.

Les personnes de plus de 65 ans qui pensent avoir droit à une Grapa, peuvent aussi introduire une demande auprès de leur administration communale (ou CPAS).

GRAPA

Les montants maximum se traduisent en prestations mensuelles suivantes:

Au 01/01/2013 1012€

GRAPA

- De même que la pension, la Grapa est acquise par 12ièmes et payable mensuellement.

Le paiement a lieu via compte bancaire ou, sur demande, par assignation postale.

En cas de décès de l'intéressé, les arrérages échus et non payés sont **exclusivement**, et uniquement sur demande, payés à la personne qui :

a payé les **frais de funérailles** ;

- ou est intervenue dans les **frais de soins de santé**.

GRAPA

- Bénéficiaires:

Belge ou ressortissant de l'union européenne habitant en Belgique
Bénéficiant d'une pension (salarié ou indépendant)

ou

D'un revenu d'intégration ou allocation pour handicapé

GRAPA

Un doute?

Une question?.....

0800 502 56



ONP

Tour du Midi

1060 Bruxelles



Handicap: Reconnaissance et allocations

SPF Sécurité Sociale Adresse, Boulevard du jardin Botanique, 50/150
1000 BRUXELLES



Handicap: Reconnaissance et allocations

Reconnaissance

Une reconnaissance d'handicap est octroyée sur base d'un rapport médical détaillé sur un formulaire spécifique disponible auprès de votre administration communale (ou CPAS).

On ne tient pas compte des revenus.

Handicap: Reconnaissance et allocations

2 types d'allocations :

Allocations de remplacement de revenus (ARR) et allocation d'intégration (AI) pour les personnes de moins de 65 ans.

Aide à la Personne Agée (APA) pour les personnes de 65 ans et plus.

Reconnaissance et allocations Handicap: Reconnaissance et allocations

Pour les demandes d'allocations on tient compte des revenus du ménage

Quelques définitions...

VIPO, Omnio ou BIM?

Omnio ou BIM?

Depuis le 1er janvier 2014, le statut Omnio et le BIM s'unissent pour ne plus faire qu'un : une nouvelle version de l'intervention majorée.

Omnio ou BIM?

Auparavant, deux statuts différents cohabitaient: le BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée) et l'Omnio. Après plusieurs années de bons et loyaux services, le 1er janvier 2014, le statut Omnio a laissé la place au seul BIM.

Omnio ou BIM?

Les règles qui déterminent si vous y avez droit sont simplifiées.

Omnio ou BIM?

Ce statut BIM (intervention majorée) donne notamment droit à une intervention plus importante de la mutualité dans le coût des soins de santé (médecin, hôpital, médicaments...).

Où s'adresser?

Auprès de votre Mutualité

BIM?

Comment obtenir l'intervention majorée (BIM) ?

Sans contrôle des revenus

L'intervention majorée vous sera **automatiquement** accordée, sans examen complémentaire de vos revenus :

si vous bénéficiez d'un revenu d'intégration ou d'une aide équivalente du CPAS pendant 3 mois **complets** consécutifs

si vous bénéficiez d'une allocation de handicapé (à partir de 21 ans)

BIM?

Les revenus annuels de votre ménage sont calculés sur base d'un **revenu mensuel de référence** (le mois qui précède la demande ou le mois de la demande en fonction de votre situation du moment) converti ensuite en un revenu annuel.

Le résultat ne doit pas dépasser les plafonds suivants :

BIM?

Plafonds au 1/09/2013

Titulaire	16.965,47 euros
Personne à charge ou partenaire cohabitant	3.140,77 euros

OMNIO ou BIM

Il s'agit d'une mesure de protection qui étend le droit au tarif préférentiel appliqué pour les soins médicaux aux assurés issus de ménages à faibles revenus.

Ce statut donne droit à un meilleur remboursement des soins médicaux, tels que les consultations, médicaments, frais d'hospitalisation...

Comment obtenir le statut ?

Vous complétez un formulaire de demande intitulé “Déclaration sur l’honneur”. Vous pouvez vous procurer ce formulaire auprès de votre conseiller mutualiste. Ensuite, si vous répondez à toutes les conditions, le statut vous sera accordé. Vous en serez informé par un courrier de confirmation. Ce courrier invitera par ailleurs chaque membre du ménage à se rendre dans une agence mutualiste pour mettre sa carte SIS à jour. Cette démarche est indispensable si vous souhaitez bénéficier d’un meilleur remboursement chez le pharmacien, le dentiste ou lors d’une admission à l’hôpital.

Chez votre médecin

Dès que vous obtenez le statut , vous pouvez demander au médecin l'application du tiers payant social lors de vos consultations. Cela signifie que vous ne devrez plus avancer le montant remboursé par votre mutualité.

A présent, vous ne paierez que le montant restant à votre charge après intervention de l'assurance maladie.

Exemple :

Si votre consultation coûte 24,15 € (coût d'une consultation au cabinet d'un généraliste agréé accrédité), la mutualité intervient à hauteur de 22,65 € (sans DMG) et à hauteur de 23,15 € (avec DMG).

Si vous bénéficiez du statut , vous ne payez que le montant à votre charge après intervention de l'assurance maladie. Vous paierez donc 1,5 € si vous n'avez pas de DMG (24,15 € - 22,65 €) et 1 € si vous avez un DMG (24,15 € - 23,15 €)

Transports en commun, vos avantages !

TEC (Transports En Commun en Wallonie):

Pour les 65 ans et plus, l'abonnement Horizon +, pour 36 € par an.

Si vous bénéficiez du statut OMNIO ou BIM et que vous avez au moins 65 ans , cet abonnement est gratuit.



Obtenir l'abonnement Horizon+ :

Votre abonnement est constitué de 2 parties :

- **une carte sans contact MOBIB = votre « carte d'identité » de voyageur abonné. Le coût de confection de cette carte, valable 5 ans, est de 5 €.**
- **un ticket de validation = la preuve du paiement de votre abonnement (36 € ou gratuit pour les bénéficiaires du statut BIM/OMNIO).**



Pour obtenir votre abonnement :

Un courrier à :

S.R.W.T.

Direction du Marketing,
A l'attention de Benoit Collard
Avenue Gouverneur Bovesse, 96
5100 NAMUR (Jambes)



Pour obtenir votre abonnement :

Vous devrez fournir une copie de votre carte d'identité et une photo



Le transport des personnes à mobilité réduite en Province du Luxembourg.



Le transport des personnes à mobilité réduite en Province du Luxembourg.

L'Age d'or Services

0800 95 105 (réservation: la veille)

7 jours sur 7

24 heures sur 24

Le transport des personnes à mobilité réduite en Province du Luxembourg.

Le coût:

Prix : de 1€50 à 3€90, selon la distance

Mais gratuit pour...

Les personnes de 65 ans et plus munies de la carte 65+

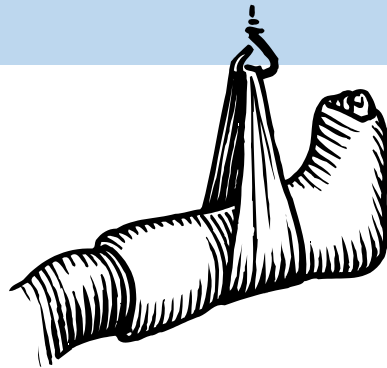
Le transport des personnes à mobilité réduite en Province du Luxembourg.

Présence possible d'un accompagnateur (ami, membre de la famille)
Qui bénéficie des mêmes tarifs



Le transport des personnes à mobilité réduite en Province du Luxembourg.

Le handicap peut être temporaire (jambe cassée) ou permanent (personnes âgées, en chaise roulante, mal voyants...)



Le transport des personnes à mobilité réduite en Province du Luxembourg.

Les bus sont spécialement équipés (élevateur et autres systèmes de sécurité)

Les chauffeurs ont reçu une formation spécifique à l'accueil et à l'accompagnement



Vous bénéficiez du statut OMNIO/BIM ?

Pour bénéficier de la gratuité , joignez à votre demande le justificatif de votre statut .

ANCIENS COMBATTANTS, VICTIMES DE GUERRE ET AYANTS DROIT :

GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN



Le tarif social gaz



Le tarif social gaz...

Pour alléger le coût de leur facture, les ménages à revenus modestes ou en situation précaire ont droit au tarif social gaz.

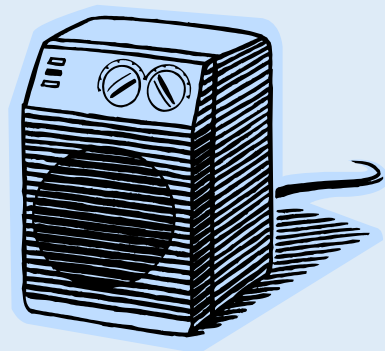
Les personnes qui ont droit à ce tarif social sont appelées des
« Clients protégés ».

Remarque: le prix du kwh du gaz varie en fonction de l'opérateur choisi (Electrabel ou ses « concurrents » et des types de contrats ou éventuelles promotions)

Ce qui est certain:

C'est que, tous opérateurs confondus, le tarif social gaz est toujours le moins cher

soit: 3,905 €/kWh



Conditions d'attribution

Tout personne qui peut prouver que lui-même ou que toute personne vivant sous le même toit bénéficie d'une décision d'octroi :

Du revenu d'intégration (ex-minimex) attribué par le CPAS de sa commune,

D'une aide sociale financière dispensée par le CPAS pour les personnes étrangères admises au séjour,

ou d'une garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) octroyée par l'ONP

Le tarif social électricité...



Le tarif social électricité...

Conditions d'attribution

L'annexe 1^{re} de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge comprend la liste des catégories de clients protégés résidentiels :

Le tarif social électricité...

.1 Tout client final ou un membre de son ménage qui bénéficie d'une décision d'octroi, par le Service public fédéral Sécurité sociale

D'une allocation aux personnes handicapées accordées par le SPF SS c'est-à-dire : d'une allocation de remplacement de revenus (ARR), d'une allocation d'intégration (AI), d'une allocation d'aide aux personnes âgées (AAPA).

Le tarif social électricité...

2.D'une garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ;

3.Du revenu garanti aux personnes âgées (RGPA)



Le tarif social électricité...

4. D'une allocation (avance) d'attente du revenu garanti aux personnes âgées, de la garantie de revenus aux personnes âgées ou d'une allocation pour personnes handicapées.

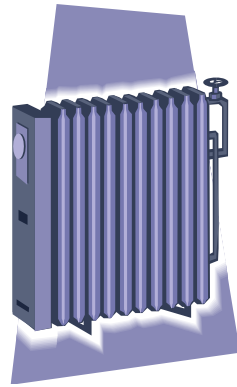


Le tarif social électricité...

Démarche

Depuis 2010, le tarif social est octroyé automatiquement. Le bénéficiaire ne doit pas introduire de demande. C'est le SPF Economie qui se charge de cette application automatique et qui communique aux fournisseurs d'énergie le nom des clients auxquels le tarif social est octroyé.

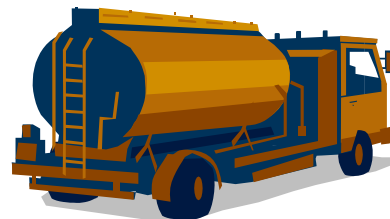
Le fonds social mazout



Le fonds social mazout

Le Fonds social mazout octroie une intervention dans les coûts de chauffage. Cependant, il n'intervient pas pour n'importe quel type de combustible.

L'allocation est octroyée pour l'utilisation des produits suivants :
Mazout de chauffage à la pompe ou en vrac ;
Pétrole lampant de type C à la pompe ou en vrac



Le fonds social mazout

Personnes concernées

**Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée de l'Assurance
Maladie Invalidité (AMI) c'est-à-dire :**

•Veuf(ve), invalide, pensionné(e), orphelin(e) qui entrent dans les conditions d'octroi du BIM

•Bénéficiaire d'allocations aux personnes handicapées

•Bénéficiaire du revenu garanti aux personnes âgées ou de la GRAPA



Et dont le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse pas 16.306,33 €, majoré de 3.018,74 € par personne à charge. (Montants au 3.02.2012)

Le CPAS prend une décision dans les 30 jours de la réception de la demande.

La décision relative à l'allocation de chauffage vous est communiquée par courrier ou contre accusé de réception dans les 8 jours qui suivent la date de décision.

L'allocation de chauffage vous est payée au plus tard dans les 15 jours de la décision. Pour les personnes relevant de la troisième catégorie (surendettement), le CPAS verse directement l'allocation de chauffage au distributeur si celui-ci n'a pas encore été payé.

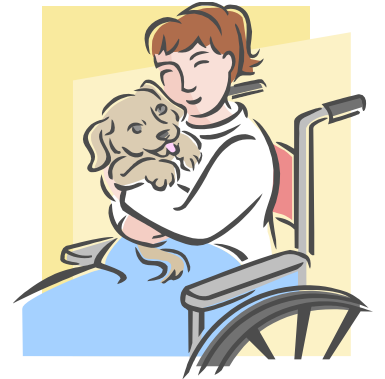


La redevance télévision



Certaines personnes peuvent obtenir une exonération totale du paiement de la redevance radio-télévision. Ces personnes sont :

- les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM ou OMNIO)
- les aveugles, les sourds-muets et les laryngectomisés
- les invalides de guerre ayant au moins 50% d'invalidité
- les personnes avec une invalidité ou une incapacité de travail de 80% au moins
- les personnes atteintes d'une infirmité grave permanente les rendant totalement et définitivement incapables de quitter leur résidence sans l'assistance



Si vous faites partie d'une de ces catégories, vous pouvez demander l'exonération auprès du service redevance.

Cette demande doit-être faite par écrit à l'adresse suivante :

**Service Radio- Télévision Redevances de la Région wallonne
Avenue Gouverneur Bovesse, 29, 5100 Jambes**

Vous recevrez alors les documents à compléter ainsi que la liste de ceux que vous devrez fournir pour bénéficier de l'exonération de la redevance radio-télévision.



Le tarif téléphonique social

Le tarif téléphonique social est un tarif réduit par les opérateurs à certaines catégories de personnes ou à des ménages aux revenus modestes.



Aux personnes âgées de 65 ans accomplis, habitant seule ou cohabitant avec une ou plusieurs personnes âgées de 60 ans accomplis.

Aux personnes atteintes d'un handicap d'au moins 66%

Le bénéfice du tarif téléphonique social en faveur de certains déficients auditifs et de personnes ayant subi une laryngectomie peut être accordé, à sa demande, à toute personne titulaire d'un raccordement au réseau téléphonique ayant :

- soit une perte auditive minimale de 70dB pour la meilleure oreille selon la classification du Bureau International d'Audiophonologie (BIAP) ;
- soit subi une laryngectomie.



Les personnes âgées et les personnes handicapées doivent répondre à une condition supplémentaire qui est une condition financière.

Le revenu annuel brut du bénéficiaire, cumulé avec le revenu annuel brut des personnes qui cohabitent éventuellement avec lui, ne peut dépasser le montant de 16.306,33 € majoré d'autant de fois 3.018,74 € qu'il y a de personnes co-habitanes (Montant au 1.02.2012)



Demandes

Le demandeur qui répond aux conditions pour bénéficier de ce tarif social introduit une demande auprès de l'opérateur téléphonique de son choix au moyen d'un formulaire spécifique qui se trouve chez votre opérateur.



Province de
Luxembourg

Via la Province du Luxembourg:



Prime pour les frais de raccordement et de placement d'un appareil téléphonique en faveur de personnes âgées ou handicapées isolées:

Via la Province du Luxembourg:



Province de
Luxembourg

- Cette prime unique est de 60€.
- Elle est réservée soit aux personnes handicapées soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans dont les revenus annuels bruts sont inférieurs à 16.632,81€ plus 3.079,19 € par personne cohabitante.



Via la Province du Luxembourg:



Province de
Luxembourg



Prime annuelle pour l'utilisation du téléphone par les personnes âgées
ou handicapées isolées.

Via la Province du Luxembourg:



Cette prime annuelle est de 50€. Elle est réservée soit aux personnes handicapées, soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans.



A. LES BÉNÉFICIAIRES.

1. Des handicapés graves;
2. Des personnes âgées;
3. Des ménages composés de handicapés graves et/ou personnes âgées.



Province de
Luxembourg

B. LE MONTANT.

Le montant de la prime provinciale annuelle est de 50 €.

La prime est renouvelée automatiquement d'année en année sans qu'il faille introduire chaque année une nouvelle demande.



Province de
Luxembourg

C. LES CONDITIONS.

Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

1. **Handicapé grave** : celui qui est atteint d'une infirmité permanente, physique ou mentale, d'au moins 66% ou d'une infirmité physique permanente d'au moins 30% des membres inférieurs.
2. **Personne âgée** : celle qui a atteint l'âge de **70 ans**.



Province de
Luxembourg

La prime provinciale annuelle est accordée aux personnes dont les revenus annuels bruts sont inférieurs à 14.624,70 euros suivant les derniers éléments probants disponibles à la date de la demande.

Si la personne vit seule, ses seuls revenus sont pris en considération.

Si la personne forme un ménage, il est tenu compte des revenus de la personne ou des personnes vivant avec elle.

En ce cas, le plafond de 14.624,70 euros est augmenté de 2.707,42 euros par personne co-habitante.

D. LA PROCÉDURE.

La demande de la prime provinciale doit être introduite auprès de Monsieur le Greffier provincial, Département des Affaires Sociales et Hospitalières, Square Albert 1er, 1, 6700 ARLON.

Est seul considéré comme demande, le formulaire spécial dûment complété.

Ce formulaire est délivré sur simple demande par l'Administration provinciale.



A votre disposition...

Pour vous fournir un exemplaire de la demande de formulaire...



Le dossier médical global: avantages spécifiques pour les seniors...

Le Dossier Médical Global est un dossier médical tenu par le médecin généraliste de votre choix. On y retrouve toutes vos données médicales :

- diagnostics
- résultats d'examens
- radiographies
- hospitalisations



Il ne coûte rien ! Les frais d'ouverture s'élèvent à 29,98€ (prix au 01/01/2014) mais sont totalement pris en charge par votre mutualité.



Les avantages pour les seniors

En ordre de cotisation complémentaire, vos tickets modérateurs vous seront remboursés sans plafond mais avec une franchise de 25 € par an pour les consultations :

chez le médecin généraliste

chez l'ophtalmologue

chez le gynécologue

Et si vous avez plus de 75 ans, les visites à domicile du médecin généraliste sont également prises en compte !

Des exemples :

Achille, 69 ans, a consulté son médecin 8 fois en un an et sa vue ayant fort baissé, il a consulté 2 fois son ophtalmologue. Il a payé en tout 229,80€ et la mutualité lui a remboursé 181,40€. La somme effectivement déboursée (tickets modérateurs) par Achille est donc de 48,40€.

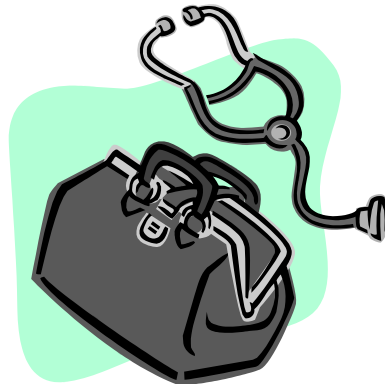
Il dépasse ainsi la franchise de 25€ et l'avantage "Complémentaire Santé" des Mutualités Socialistes et de Solidaris rembourse la différence : votre mutualité interviendra donc pour 23,40€ (48,40€ - 25€).

Le médecin généraliste de Madeleine, 78 ans, passe à domicile 1 fois par mois. Ses consultations lui ont coûté 414,12€ et la mutualité lui a remboursé 315,24€.

Les tickets modérateurs de Madeleine lui reviennent à 98,88 €

Elle dépasse la franchise de 25€ et sera donc remboursée, grâce à l'avantage "Complémentaire Santé" de 73,88 € (98,88€ - 25€).

Et si vous avez plus de 75 ans, les visites à domicile du médecin généraliste sont également prises en compte



La télévigilance...

Les personnes répondant à certaines conditions et disposant d'un appareil de télévigilance relié à une centrale assurant un service permanent peuvent bénéficier d'une prime provinciale annuelle de 90€ (45€ si la demande est introduite après le 1er juillet).

Elle concerne les personnes handicapées et les personnes âgées, de plus de 70 ans dont les revenus annuels bruts ou ceux du ménage sont inférieurs à 14.873,61 euros.



Adresse

Square Albert 1er, 1

Code postal

6700

Localité

ARLON

Le samaritel



Samaritel est un service de télévigilance à domicile fonctionnant 24h/24 et qui se veut efficace auprès d'une population essentiellement composée de personnes âgées et/ou handicapées et/ou malades.

Le samaritel



Chaque abonné dispose d'un transmetteur d'appels d'aide branché sur la ligne téléphonique et d'un petit émetteur médaillon, bracelet ou clip qui permet de lancer un appel à distance.

En cas de besoin, une simple pression suffit, l'abonné est en contact avec la centrale de vigilance. Aussitôt, le centraliste contactera, suivant les désirs de l'abonné, ses parents, amis, voisins.

En cas de danger, une aide sera envoyée immédiatement.

CONTACT

Service

ASBL Samaritel

Adresse

Rue de la Plaine, 11

Code postal

6900

Localité

MARCHE

Téléphone

084/31.18.47

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

En Wallonie, un budget est prévu pour l'octroi de prêts depuis le 1er janvier 2013 afin que les aînés de plus de 65 ans ayant des revenus modestes ou en situation de handicap aménagent leur domicile.



Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

Il s'agit de :

octroyer un crédit à taux zéro pour des montants compris entre 300 et 10.000 €, pour l'aménagement adéquat du domicile.

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

Pour, par exemple, l'aménagement de la salle de bains ou l'installation d'un monte-escalier.

Il est à noter que pour l'octroi de prêts, le recours aux services conseils sera requis.

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

[En Wallonie, le prêt à taux 0% pour adapter votre domicile afin d'y vieillir en toute sérénité.](#)

0

Qui peut bénéficier des prêts à taux zéro?

Les personnes de plus de 65 ans à revenus modestes et sous certaines conditions.

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

[En Wallonie, le prêt à taux 0% pour adapter votre domicile afin d'y vieillir en toute sérénité.](#)

Que peut-on réaliser grâce aux prêts à taux zéro?
Des travaux d'aménagement du domicile en vue de
pallier une perte d'autonomie.

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

Conditions ?

Après déduction du loyer ou de la mensualité hypothécaire, disposer de revenus nets et/ou allocations inférieurs à 1 200 € /mois pour une personne isolée ou 1 600 € /mois pour un ménage.

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
le **081/32.72.11** ou le N° Vert de la Wallonie : **0800/11901**

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

MONTANT ET TAUX

Minimum : 300 € et maximum : 10.000 €

•
•

Prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile

DURÉES MAXIMALES

18 mois pour 300 €

24 mois de 301 à 2.500 €

30 mois de 2.501 à 3.700 €

36 mois de 3.701 à 5.600 €

42 mois de 5.601 à 7.500 €

A votre disposition...

Pour vous fournir un exemplaire de la demande de formulaire...





Province de
Luxembourg

Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Province de Luxembourg octroie une prime au demandeur qui effectue des travaux dans son logement en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personnes âgée (65 ans et plus).





Province de
Luxembourg

1 Le logement : Toute habitation située en province de Luxembourg

2 Le bénéficiaire : La personne, âgée de 65 ans ou plus en perte d'autonomie, pour laquelle les aménagements sont réalisés. Le bénéficiaire de l'adaptation peut être le demandeur lui-même.

3. Les travaux d'adaptation : Les aménagements ou pose d'équipements apportant une amélioration durable indispensable à l'accueil permanent du bénéficiaire. Sont exclusivement visés : l'installation d'un fauteuil élévateur, l'installation de sanitaires adaptés, les aménagements et les poses d'aides techniques ou d'équipements directement liés à la nature du handicap.



Province de
Luxembourg

Le montant de la prime provinciale est fixé à 50% du coût des aménagements (T.V.A. comprise), avec un maximum de 1.500€.



Province de
Luxembourg

- 1) le bénéficiaire doit occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale, le logement, objet de l'adaptation.
- 2) le bénéficiaire de l'adaptation doit également être inscrit au registre de la population à l'adresse du logement, au plus tard au moment de la mise en liquidation de la prime.
- 3) le logement adapté ne peut être vendu, échangé, donné ou incorporé dans une société.
- 4) le logement adapté ne peut être proposé à la location.

Le décès du bénéficiaire de
l'adaptation n'entraîne pas le
remboursement des primes
attribuées





Bénéficiaire :

* si isolé...

Après déduction du loyer ou de la mensualité hypothécaire, disposer de revenus nets et/ou allocations inférieurs à 1.200€ par mois (montant à majorer de 400€ par personne à charge).

* Si ménage ou cohabitants...

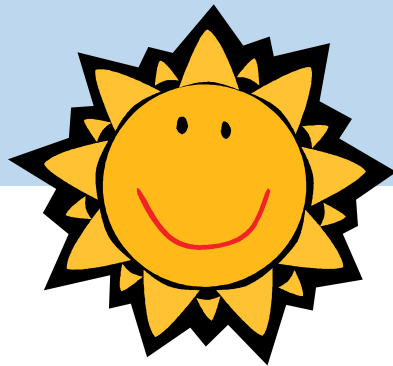
Après déduction du loyer ou de la mensualité hypothécaire, disposer des revenus nets et/ou allocations inférieurs à 1.600€ par mois (montant à majorer de 400€ par personne à charge).



**Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Monsieur le Directeur général provincial
Place Léopold, 1
Arlon**

A votre disposition...

Pour vous fournir un exemplaire de la demande de formulaire...



Les Services d'aides et de soins à domicile

Vous souhaitez, malgré votre âge avancé, continuer à vivre chez vous le plus longtemps possible ?

Dans ce cas, l'aide ou les soins à domicile peuvent s'avérer très utiles.

Les Services d'aides et de soins à domicile

A qui s'adresser pour recevoir l'aide et les soins à domicile ?

Il existe un réseau étendu de centres d'aide sociale locaux et régionaux pour l'aide et les soins à domicile. Les mutuelles et de nombreuses organisations offrent cette aide sociale.

La mutuelle rembourse une grande partie des frais pour bon nombre de ces soins.

Le coût dépend de vos revenus.

Du côté de la Mutuelle Chrétienne:



Du côté de la Mutuelle Socialiste:



Le coût à l'heure...après enquête par une coordinatrice :

- L'enquête sociale est assurée par un assistant social qui détermine avec vous les objectifs de l'aide à apporter, ainsi que la fréquence et la durée de l'aide. (coordinateur/trice)
- Il calcule votre contribution financière qui est fonction du barème imposé par le Ministère de la Région Wallonne.
- Celle-ci peut varier de 0,87 euros à 7,81 euros de l'heure en fonction de vos revenus .





Le senior à domicile peut avoir à un certain moment de sa vie plusieurs besoins quotidiens indispensables, pour continuer à vivre chez lui :
aide à la toilette, soins médicaux divers, aide à la préparation des repas, aide à l'entretien du logement, aide aux déplacements, mise au lit, se lever du lit, etc.



Coordination

Le rôle de la coordinatrice revêt une grande importance. Il consiste à mettre en place et à organiser les différents services ou prestataires. Le but est d'assurer le retour et le maintien à domicile de la personne dans des conditions optimales, tant au point de vue sanitaire que social ou psychologique.

Écouter, comprendre, évaluer, communiquer, organiser, ajuster... la coordinatrice met en place tous les services nécessaires aux besoins du bénéficiaire, tout en tenant compte de ses souhaits et des implications financières.



Soins infirmiers

Des infirmiers prennent en charge tous les actes, prescrits par un médecin, à prester au domicile des patients :

injections, pansements simples, pansements complexes, soins d'hygiène, éducation d'un patient diabétique (information et éducation à l'autonomie...).



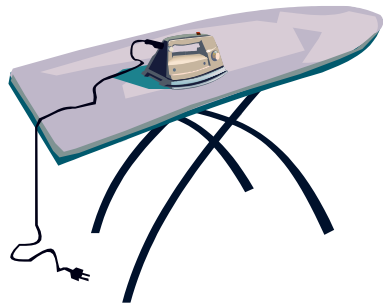
Aides-soignants

Les aides-soignants prestent certains actes : soins d'hygiène, prévention d'escarres, aide à la prise de médicaments... sous le contrôle du chef de service.



Aides familiales

L'aide familiale n'est pas une femme de ménage. Bien plus, son objectif est le maintien maximum de l'autonomie de la personne. Elle accomplit les actes de la vie quotidienne: le ménage, le linge, les courses, la préparation des repas, les soins d'hygiène, mais aussi les démarches administratives.



Gardes à domicile

La garde à domicile veille au bien-être de la personne et l'occupe en fonction de son autonomie et de son état de santé.

Elle permet à la famille de respirer un peu.

Sa présence évite un épuisement de l'entourage et retarde au maximum le départ en maison de repos.



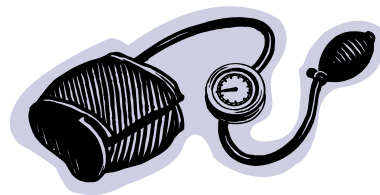
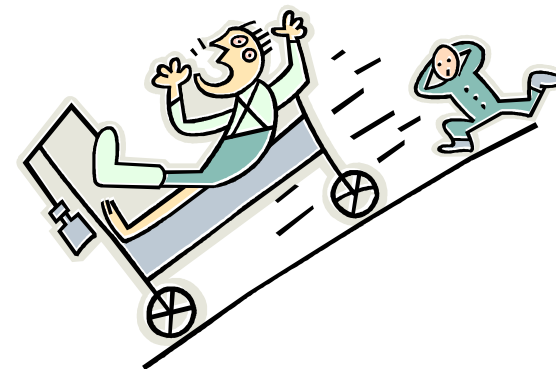
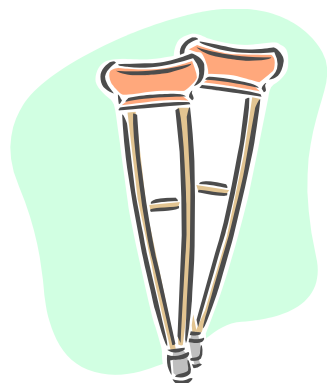
Repas à domicile

Un menu du jour composé d'un potage, un plat principal et un dessert est proposé 6 jours sur 7 aux personnes demandant ce service.



Prêt de matériel (para)médical et d'incontinence

*une large gamme d'accessoires pour plus d'autonomie, plus de sécurité et plus de confort. Lits médicalisés, aérosols, bassins de lit, béquilles, cannes, cassettes de médicaments, chaises percées, coussins, fauteuils, masques, matelas, perroquets, pinces à préhension, rehausse wc, soulève-couvertures, tables de lit, sièges de bain, tabourets de douche, tensiomètres, tribunes, urinaux, porte-perfusions, soulèvements personnes, matériels d'incontinence...



Autres aides (gratuites)...

Le numéro vert de la Région Wallonne

Le numéro vert de la Région Wallonne

En formant le numéro 0800/16.210 vous trouverez les réponses à toutes les questions relatives aux aînés (aides, soutiens, activités, services)

Du côté de votre mutuelle...

Une mine d'informations...

Notamment sur les services d'aides et de soins à domicile

Du côté de la Commune et du CPAS...

Une équipe à votre écoute.

Merci.

Pour la qualité de votre écoute

A votre disposition pour répondre à vos questions.

mais aussi...

Pour convenir de rendez-vous individualisés afin de mieux vous aider....

Ne partez pas

En pensant que...



Vous n'avez droit à rien....

Ou que

Vous avez droit à tout....

Chaque cas est un cas différent.